

Vitesse commerciale des bus et aménagements routiers dans l'agglomération lausannoise, visite de terrain du 6 mai 2009

Itinéraire et descriptif

Ci-après, vous trouverez la liste des lieux que nous visiterons. Cette liste n'est de loin pas exhaustive, de nombreuses autres situations positives ou négatives existent. Tout cela ne tient pas compte des gênes occasionnées par des TIM, taxis ou livreurs notamment, qui s'approprient ponctuellement les emplacements réservés aux bus.

Centre-ville de Lausanne

Lausanne-Gare (interface)

- * Interface constamment perturbée par des TIM mal stationnés ou effectuant des déposes sur les arrêts de bus. Nouveau flux de piétons entre le m2 et le bâtiment de la gare, ralenti souvent les bus.
- * Aucun marquage des arrêts, pas de délimitation avec les voies TIM.

Av. Ruchonnet (aménagements routiers)

- * Carrefour en haut de l'avenue, TIM > Pont Chauderon empiètent sur voie BUS par trajectoire naturelle. Lorsque TIM surpris par feu rouge, s'arrêtent souvent en entravant celle-ci.
- * Bas de l'avenue > Lausanne-Gare, insertion des voies TIM dans les voies BUS. Marquage +/- clair mais pas parfaitement adapté. Nombreux conflits, car TIM forcent la priorité.

Arrêt Cecil L.3 et 6 > Maladière (aménagements routiers)

- * Aucun marquage à cet arrêt pour guider les TIM. Ceux-ci perturbent parfois l'arrivée des bus à cet arrêt.

Agglomération NORD

Arrêt Jomini L.2 et 21 > Rue-Neuve (interface)

- * 2 lignes de bus utilisent cet arrêt, mais place pour un seul véhicule. Lorsque l'arrêt est occupé, le véhicule en attente ne peut pas charger/décharger de voyageurs. Rate forcément une phase de feux. Transbordement impossible.

Arrêt Bergières L.2 et 21 > Jomini (interface)

- * Arrêt Sud. 2 lignes de bus utilisent cet arrêt, mais place pour un seul véhicule. Lorsque l'arrêt est occupé, le véhicule en attente doit attendre avant les feux de circulation et rate généralement une phase. Transbordement impossible.

Carrefour des Bergières (signalisation lumineuse)

- * Après l'arrêt Bergières > Blécherette, feux TP. Même en démarrant immédiatement au début de la phase, les TP se retrouvent souvent à nouveau bloqués aux feux à la hauteur du ch. de Boisy, qui passent au rouge à l'arrivée du bus.

Av. du Grey inférieure > 2 sens (aménagements routiers)

- * Réaménagement récent de cette avenue. Berne centrale très large. Absence de voie BUS. Ralentissement des TP aux HP.
- * Arrêt Boisy > Blécherette, les TIM peuvent dépasser les bus quittant l'arrêt, en forte pente. Départ parfois difficile en HP.

Arrêt Bois-Gentil L.1 > Blécherette (signalisation lumineuse)

- ✓ Feu permettant le franchissement du passage piéton, même si celui-ci est vert pour les piétons.

Av. du Grey supérieure > Blécherette (aménagements routiers)

- * Avant le carrefour, nombreuses places de stationnement. Pas de facilités pour les TP, qui se retrouvent fortement ralentis en HP.

Entre les arrêts Casernes L.1 > Druey (aménagement routiers)

✓ À l'angle des avenues du Mont-Blanc et Druey, feux TP donnent en principe instantanément la priorité aux bus, mais dans aucun cas n'interdit le passage. Très performant.

Av. de la Borde (aménagement routiers)

✗ En direction du Tunnel, voie BUS trop étroite et perturbée par du parcage sauvage TIM. Souvent inutilisable et accidentogène.

✗ Au bas de cette avenue, une station essence est construite de telle manière que la voie BUS sert d'arrêt aux automobilistes faisant le plein.

Agglomération EST

Ours (interface)

✗ Interface neuve. Aucun marquage pour guider les TIM à ces arrêts, conflit circulation TIM. Place pour un seul bus. Correspondances impossibles.

Entre les arrêts Fauconnières L.7 > Béthusy (aménagement routiers)

✓ Voie BUS, marquage visible, feux TP accordent en principe instantanément la priorité aux bus. Très performant. (✗ Voie BUS tracée avec ligne discontinue).

Entre les arrêts Reymondin L.9 > Moulins (aménagement routiers)

✗ Insertion des voies TIM dans les voies BUS. Marquage lacunaire. Nombreux conflits, car TIM forcent la priorité.

Accès Rond point du Reymondin > 2 sens (aménagement routiers)

✗ Insertion des voies TIM dans les voies BUS. Marquage clair mais pas parfaitement adapté. Nombreux conflits, car TIM forcent la priorité.

Av. du Léman > St-François, carrefour Bellefontaine (aménagement routiers)

✗ A l'angle des avenues du Léman et Bellefontaine, les bus doivent circuler sur voie TIM/BUS mixte et respecter les feux TIM > Bellefontaine. Les feux > St-François beaucoup plus favorables. TP régulièrement bloqué, alors que TIM > St-François circulent.

Centre-ville de Lausanne (suite)

St-François (interface)

✗ Interface importante du réseau. Les arrêts de bus ne sont pas correctement délimités des voies TIM par du marquage (effacé par l'usure côté Nord, pas parfaitement adapté côté Sud). Trop permissif pour les TIM qui perturbent régulièrement la marche des bus (et des trolleybus sous les aiguillages et sectionneurs électriques) par des déposes.

Bel-Air (interface)

✗ Arrêt Nord > Chauderon. Aucun marquage de l'arrêt, pas de délimitation avec les voies TIM.

Chauderon (interface)

✗ Interface importante du réseau. L'arrêt côté Nord n'est plus correctement délimité des voies TIM par du marquage (effacé par l'usure). Des TIM perturbent régulièrement la marche des bus par des déposes, achats au kiosk (ou parking sauvage en fin de soirée).

✗ Le soir entre 19h et 20h env. de nombreux bus rentrent au dépôt en transitant par Chauderon Nord. Ils perturbent la bonne marche des lignes 4, 6, 7, 9 et 13 car les feux TP > av. de Morges n'autorise le passage que d'un véhicule par phase.

Pont Chauderon (interface)

✗ 3 lignes utilisent cet arrêt (3, 6 et 21) mais place disponible pour un seul véhicule. Lorsque l'arrêt est occupé, les véhicules en attente perturbent le carrefour ou doivent attendre en retrait et ratent des phases de feux. Perte de temps et transbordement impossible.

✓ La piste cyclable traversant le pont dans le sens Sud > Nord est mise en valeur par un revêtement rougeâtre, délimité par une ligne continue. Bonne sécurité des cyclistes, qui ne ralentissent pas la circulation des bus.

Agglomération SUD et OUEST

Ligne 33, interface de Malley (accès à l'interface)

✗ Parcours de la ligne entre Galicien - Malley-Boucle (m1) - Malley-Ouest, nécessite un franchissement à deux reprises du rond-point de Malley, saturé en HP. Tracé trop contraignant.

Interface Renens Gare Sud (aménagement routiers)

✗ Aucun marquage des arrêts, pas de délimitation avec les voies TIM.

Voie BUS entre les arrêts Perréaz L.9 > Prilly-Centre (aménagement routiers)

✗ Voie BUS trop étroite. Souvent inutilisable et accidentogène.

Entre les arrêts Valency L.9 > Montetan (aménagement routiers)

✓ Voie BUS, marquage visible, feux TP accordent en principe instantanément la priorité aux bus. Très performant. (✗ Voie BUS tracée avec ligne discontinue).

Entre les arrêts Bourdonnette L.30 > Champagne > 2 sens (circulation) RC1

✗ Au centre de la chaussée, 1 voie de circulation par sens fermée à tout trafic. Place disponible pour une voie BUS. Aucune facilité pour les TP.

Arrêt Théâtre de Vidy L.2 > Maladière (aménagement routiers)

✗ Aux abords de l'arrêt Nord, voie TIM env. 10 mètres de large. Aucun marquage pour guider les TIM. Aucune facilité pour les TP. TIM bloque la progression du bus par leur trajectoire naturelle. Perte de temps pour TP.

Entre les arrêts Théâtre de Vidy L.2 > Bellerive (aménagement routiers)

✓ Voie BUS visiblement marquée et feux TP accordent en principe instantanément la priorité aux bus. Très performant. (✓ Voie BUS tracée avec ligne continue).

Entre les arrêts Bellerive L.2 > Pêcheurs (aménagement routiers)

✗ Insertion de la voie TIM dans la voie BUS. Marquage clair mais pas parfaitement adapté. Nombreux conflits, car TIM forcent la priorité.

Explicatif de la signalisation lumineuse spécifique pour les bus, principe de base

	PASSAGE INTERDIT, Équivalent d'un feu « rouge »
	PRISE EN COMTE, Bus pris en compte (déecté) par le feu
	PASSAGE AUTORISE, Équivalent d'un feu « vert »

On trouve deux générations de feux, en LEDs blanches ou oranges. Ils ont la même signification.

Passage interdit

Interdit le passage des bus, même si ce signal est couplé à un feu TIM au « vert ».

Prise en compte

Confirme que le feu a détecté le bus. Il existe deux types de détections :

1. Lorsque le bus est en approche du feu, il transmet un signal via le SAEIV. Un autre signal est émis pour confirmer que le bus a franchi le feu.
2. Lorsque le feu se trouve à un arrêt, le bus transmet un signal à la fermeture des portes via le SAEIV.

Sur certains feux, on ne trouve que le signal de prise en compte. Les bus se conforment alors aux feux TIM.

Passage autorisé

Autorise le passage des bus, même si ce signal est couplé à un feu TIM au « rouge ».